



*Communauté de  
Communes du  
Canton de  
Coutances*



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
EN DATE DU 6 DECEMBRE 2010**

*L'an deux mil dix, le lundi six décembre à 20h30 le Conseil de Communauté, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances à l'Hôtel de Ville de Coutances, sous la présidence de Monsieur LAMY, Président.*

*(réunion initialement prévue le 1<sup>er</sup> décembre, reportée pour cause intempéries)*

*L'Ordre du Jour sera le suivant :*

- N°1 - Désignation d'un secrétaire de séance
  - N°2 - Approbation du compte rendu du 20 octobre 2010
  - N°3 - Budget supplémentaire 2010
  - N°4 - Création d'un budget à comptabilité distincte « SPANC »
  - N°5 - Budget supplémentaire 2010 du budget à comptabilité distincte SPANC
  - N°6 - Budget supplémentaire « Cinéma »
  - N°7 - Budget à comptabilité distincte du château de la mare : décision modificative n°1
  - N°8 - Budget à comptabilité « Augustines » : décision modificative n°1
  - N°9 - Renouvellement de la ligne de trésorerie
  - N°10 - Contrat de territoire : signature du contrat
  - N°11 - Demande de dénomination « commune touristique » et institution de la taxe de séjour
  - N°12 - Point sur le service de repos à domicile et actualisation des tarifs
  - N°13 - Aménagement de la plaine des Sports : présentation du projet et autorisation de signer les marchés
  - N°14 - Assurances statutaires : résultats d'une consultation et autorisation de signer le contrat
- Questions diverses*

**PRESENTS :**

*Mr Cl. Périer  
Mme MF Leconte  
Mr B. Ferrand  
Mr Philippe Vaugeois  
Mme V. Lemonnier  
Mme Anita Manson  
Mme A. Bataille  
Mme Blandine Groud  
Mr F. Lebas  
Mr Y. Lamy  
Mr David Lerouge  
Mr G. Gaunelle  
Mme AS. Sorel*

*Mr M. Guillon  
Mme Martine Vernier  
Mr Didier Ledoux  
Mme F. Voisin  
Mr Claude Rivey  
Mr Bernard Maury  
Mr Guillaume Hélie  
Mme H. Lechartier  
Mr Claude Vallée  
Mr Lehéricey*

Mr JM Cousin  
Mme Delphine Fournier  
Mr JD Bourdin

**ABSENTS EXCUSES** : Mme E. Lesage, Mme N. H elaine, Mr S ebastien Grandin, Mr D. Longeron, Mr E. Savary, Mme Josette Leduc, Mme Jeanne Touchard, Mr Legraverend.

### N  1 – DESIGNATION D’UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur FERRAND, d esign  conform ment   l’article L 2121.15 du Code G n ral des Collectivit s Territoriales, remplit les fonctions de Secr taire.

### N  2 – COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2010

Le compte rendu de la s ance du 20 octobre 2010 est approuv    l’unanimit .

### N  3 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010 ET ETAT DE SUBVENTIONS

Il est propos  au conseil de communaut  d’approuver le budget suppl mentaire 2010 qui s’ l ve tant en recettes qu’en d penses   1 563 447,09   et dont la balance g n rale s’ tablit comme suit :

Comptes	LIBELLES	DEPENSES		RECETTES	
		Op�rations r�elles	Op�rations d’ordre	Op�rations r�elles	Op�rations d’ordre
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>356 730,00</b>		<b>356 730,00</b>	
		257 130,00	99 600,00	346 330,00	10 400,00
011	Charges � caract�re g�n�ral	95 230,00			
012	Charges de personnel et frais assimil�s	-35 000,00			
014	Att�nuation de produits	0,00			
65	Autres charges de gestion courante	-6 150,00			
66	Charges financi�res	-1 100,00			
67	Charges exceptionnelles	204 150,00			
68	Dotations aux amortissements et provisions		23 380,00		
022	D�penses impr�vues				
023	Virement � la section d’investissement		76 220,00		
002	R�sultat de fonctionnement report�				
013	Att�nuation de charges			8 600,00	
70	Ventes de prod. fabriqu�s, prest. de services			5 990,00	
72	Travaux en r�gie				10 400,00
73	Imp�ts et taxes			115 380,00	
74	Dotations, subventions et participations			57 000,00	
75	Autres produits de gestion courante			-2 880,00	
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels			12 240,00	
78	Reprise sur amortissements des immos				
79	Transferts de charges				
002	R�sultat de fonctionnement report�			150 000,00	
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>1 206 717,09</b>		<b>1 206 717,09</b>	
		1 196 317,09	10 400,00	1 107 117,09	99 600,00
10	Dotation, fonds divers et r�serves			1 104 718,32	
13	Subventions d’investissement	520,00		20 269,15	
16	remboursements d’emprunts			-220 870,38	
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d’�quipements vers�es				
21	Immobilisations corporelles	72 500,00			
23	Immobilisations en cours	49 100,00			
27	Autres Immobilisations financi�res	200,00			
28	Amortissements des immobilisations				
001	Solde d’ex�cution N-1	1 073 997,09			
021	Virement de la section d’investissement				76 220,00
024	Cessions d’immobilisations			203 000,00	
040	Op�rat� d’ordre de transfert entre section		10 400,00		23 380,00
041	Op�rations patrimoniales				
	<b>TOTAL</b>	<b>1 453 447,09</b>	<b>110 000,00</b>	<b>1 453 447,09</b>	<b>110 000,00</b>
		<b>1 563 447,09</b>		<b>1 563 447,09</b>	

*Il est également proposé à l'assemblée d'approuver l'état annexe des concours aux associations.*

\*\*\*\*\*

*Le conseil de communauté,*

- Après l'exposé de monsieur VAUGEOIS, vice-président,*
- Après lecture du commentaire annexé au document budgétaire,*
- Après avoir pris connaissance du détail de ce budget,*
- Après en avoir débattu comme suit :*

**Madame FOURNIER** demande, en référence au chapitre 70, comment se passe la location des bassins de la piscine aux associations.

**Monsieur le président** explique qu'actuellement, certaines associations bénéficient de la gratuité tandis que d'autres paient la location du bassin. C'est une situation liée à l'histoire. La commission des sports travaille sur le sujet pour que tout le monde soit sur un pied d'égalité.

**Monsieur VAUGEOIS** précise qu'avec un autofinancement de 721 320 €, la situation comptable est saine. La création de nouveaux budgets annexes a d'abord un but comptable mais ils permettront une meilleure lisibilité et une plus grande transparence des projets.

**Monsieur PERIER** demande, en référence au chapitre 16, si des dépenses d'investissements sont prévues d'ici la fin de l'année.

**Monsieur le président** précise que toutes les factures n'étant pas encore arrivées, il y aura donc encore des dépenses.

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,*

*APPROUVE le budget supplémentaire 2010  
APPROUVE l'état annexe des concours aux associations.*

*Ainsi fait et délibéré.*

---

#### **N° 4 - CREATION D'UN BUDGET ANNEXE «SPANC» (service public d'assainissement non collectif)**

*La communauté est compétente pour définir et gérer le service public d'assainissement non collectif (SPANC) depuis les délibérations des 7 septembre et 14 décembre 2005.*

*De 2006 à maintenant, les prestations de services du SPANC communautaire se sont limitées aux :*

- *Contrôle de conception-réalisation d'installations nouvelles*  
Ce contrôle consiste en l'examen du projet sur la base des documents remis dans le cadre de la demande de permis de construire + une visite sur site avec rapport pour vérifier que la réalisation est bien conforme au projet
- *Contrôle d'installation sur demande à l'occasion de cession immobilière*  
Le rapport est établi sur la base de ce qui a pu être vu. Il peut se traduire par un avis défavorable sur la pertinence et/ou performance de l'installation au regard de l'habitation.

*Ce qui peut amener la 3<sup>ème</sup> prestation qui est :*

- *La contrevisite suite à un avis défavorable*

*Depuis 2006, ces prestations sont assurées gratuitement sur l'ensemble du territoire communautaire par un agent de la ville de Coutances.*

*Compte tenu de cette gratuité, il n'a pas été nécessaire de créer un budget annexe. Mais cette situation ne peut pas perdurer compte tenu de la passation récente d'un marché avec le bureau d'études BEDAR (délibération du 22 juin 2010).*

*Le SPANC étant par définition un service public industriel et commercial (SPANC), son budget doit être préparé dans un cadre M4 et le service doit normalement s'équilibrer avec la perception des redevances dont les tarifs ont été fixés par délibération du 20 octobre 2010.*

*Avant d'examiner ce nouveau budget, il convient de décider de sa création.*

*A noter qu'il n'est pas envisagé d'assujettissement au régime de droit commun en matière de TVA, compte tenu du caractère restreint de l'activité (pas de section d'investissement, nombre limité de prestations...)*

*Il est donc proposé au conseil de communauté d'approuver la création d'un budget à comptabilité distincte «SPANC»*

*\*\*\*\*\**

*Le conseil de communauté,*

*- Après l'exposé de Monsieur VAUGEOIS, Vice-Président,*

*- Après en avoir délibéré à l'unanimité,*

*APPROUVE la création d'un budget à comptabilité distincte « SPANC ».*

*Ainsi fait et délibéré.*

---

## **N° 5 - BUDGET PRIMITIF 2010 DU BUDGET COMPTABILITE DISTINCTE «SPANC»**

*Il est proposé au conseil de communauté d'approuver le budget primitif 2010 du budget à comptabilité distincte du SPANC dont la balance générale s'établit comme suit :*

**BALANCE GENERALE du BUDGET PRIMITIF 2010 "SPANC"**

Collectivité : Communauté de Communes du Canton de Coutances

Budget à comptabilité distincte : SPANC

Document budgétaire : Budget primitif 2010

Comptes	LIBELLES	DEPENSES		RECETTES	
		Opérations réelles	Opérations d'ordre	Opérations réelles	Opérations d'ordre
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	
		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
27	Autres immobilisations				
021	Virement de la section de fonctionnement				
001	Résultat d'investissement reporté				
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>67 140,00</b>		<b>67 140,00</b>	
		67 140,00	0,00	67 140,00	0,00
60	Achats et variation des stocks	400,00			
61	Services extérieurs	58 000,00			
62	Autres services extérieurs	2 700,00			
63	Impôts, taxes et versements assimilés				
64	Charges de personnel	6 040,00			
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections				
70	Ventes de prod. fabriqués, prest. de services			50 000,00	
72	Production immobilisée				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions et participations			17 140,00	
75	Autres produits de gestion courante				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections				
023	Virement à la section d'investissement				
002	Résultat de fonctionnement reporté				
	<b>TOTAL</b>	<b>67 140,00</b>	<b>0,00</b>	<b>67 140,00</b>	<b>0,00</b>
		<b>67 140,00</b>		<b>67 140,00</b>	
	Excédent		<b>0,00</b>		
	Déficit				

\*\*\*\*\*

*Le conseil de communauté,*

*- Après l'exposé de Monsieur VAUGEOIS, vice-président,*

*- Après lecture du commentaire annexé au document budgétaire,*

*- Après avoir pris connaissance du détail de ce budget,*

*- Après en avoir délibéré à l'unanimité,*

APPROUVE le budget primitif 2010 du budget à comptabilité distincte SPANC

Ainsi fait et délibéré.

**N° 6 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010 DU BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE  
«CINEMA»**

Pourquoi un budget supplémentaire pour cette comptabilité distincte «cinéma» alors que le budget primitif 2010 a été approuvé le 8 septembre ?

Des explications détaillées sont données en introduction du document budgétaire.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver ce budget supplémentaire dont la balance générale s'établit comme suit :

BALANCE GENERALE du BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010 "CINEMA"					
Collectivité : Communauté de Communes du Canton de Coutances					
Budget à comptabilité distincte : cinéma					
Document budgétaire : Budget Supplémentaire 2010					
Comptes	LIBELLES	DEPENSES		RECETTES	
		Opérations réelles	Opérations d'ordre	Opérations réelles	Opérations d'ordre
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>149 000,00</b>		<b>149 000,00</b>	
		149 000,00	0,00	15 250,00	133 750,00
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement			-89 750,00	
16	Emprunts et dettes assimilées			105 000,00	
19	Différences sur réalisations d'immobilisations				
20	Immobilisations incorporelles	157 200,00			
21	Immobilisations corporelles	38 200,00			
23	Immobilisations en cours	-50 000,00			
27	Autres immobilisations	3 600,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections				
021	Virement de la section de fonctionnement				133 750,00
001	Résultat d'investissement reporté				
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>160 950,00</b>		<b>160 950,00</b>	
		27 200,00	133 750,00	160 950,00	0,00
60	Achats et variation des stocks				
61	Services extérieurs	8 800,00			
62	Autres services extérieurs	-600,00			
63	Impôts, taxes et versements assimilés				
64	Charges de personnel				
65	Autres charges de gestion courante	19 000,00			
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections				
70	Ventes de prod. fabriqués, prest. de services				
72	Production immobilisée				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions et participations			153 150,00	
75	Autres produits de gestion courante			7 800,00	
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections				
023	Virement à la section d'investissement		133 750,00		
002	Résultat de fonctionnement reporté				
	<b>TOTAL</b>	176 200,00	133 750,00	176 200,00	133 750,00
		<b>309 950,00</b>		<b>309 950,00</b>	
	Excédent	0,00			
	Déficit				

\*\*\*\*\*

*Le conseil de communauté,*

- *Après l'exposé de Monsieur VAUGEOIS, vice-président,*
- *Après lecture du commentaire annexé au document budgétaire,*
- *Après avoir pris connaissance du détail de ce budget,*
- *Après en avoir débattu comme suit :*

**Monsieur PERIER :** *Je ne comprends pas le sens de la dernière phrase du commentaire du chapitre 74.*

**Monsieur MARIE :** *Le budget général verse une subvention de 153 150 € au budget annexe « cinéma », mais il perçoit le produit de la cession du fonds de commerce. Schématiquement, le fonds de commerce est vendu par le budget général au budget annexe cinéma.*

**Madame FOURNIER :** *Pouvons-nous avoir des nouvelles de l'association « Le long court », notamment concernant la fréquentation des salles ?*

**Monsieur le président :** *Le bilan sera remis au 31 décembre, nous aurons alors les chiffres correspondants.*

**Madame FOURNIER :** *Pouvons-nous avoir des nouvelles du projet de nouvelles salles ?*

**Monsieur le président :** *Nous sommes en cours de finalisation de l'APD et de consultation de l'ABF. Le dépôt du permis de construire est imminent.*

- *Après en avoir délibéré à l'unanimité,*

*APPROUVE le budget supplémentaire 2010 du budget à comptabilité distincte cinéma*

*Ainsi fait et délibéré.*

---

**N° 7 - BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE DU CHATEAU DE LA MARE :  
DECISION MODIFICATIVE N°1**

*Comme chaque année en fin d'année, il est nécessaire de procéder à quelques ajustements budgétaires.*

*Ces modifications sont les suivantes :*

Budget à comptabilité distincte du Château de la Mare / budget 2010 / DM n°1			
section de fonctionnement			
chapitre	compte	libellé	montants
<b>dépenses</b>			
023	023	virement à la section d'investissement	-5 840,00
042	6811	dotations aux amortissements	9 040,00
011	6015,1	terrains à aménager (parc du Château de la Mare)	-5 000,00
011	6041	achat d'études	1 500,00
011	6045,1	achats d'études, prestations de services PCM	0,00
011	605,1	achats de matériels, équipement et travaux PCM	-1 500,00
011	63512	taxes foncières	7 850,00
<b>total</b>			<b>6 050,00</b>

recettes			
042	7133	variation des en-cours de production	-5 000,00
70	7015	ventes de terrains aménagés	250,00
75	752,22	location atelier relais 2B	500,00
	752,8	locations diverses (atelier route de granville)	350,00
	752,1	location atelier relais de la rue de l'arquerie	200,00
75	7588,2	charges locatives (2 ateliers)	6 310,00
	7588,3	charges locatives	140,00
	7588,4	charges locatives (Max auto + garage Honda)	350,00
	7588,5	charges locatives (sa MP)	2 950,00
<b>total</b>			<b>6 050,00</b>

section d'investissement			
chapitre	compte	libellé	montants
<b>dépenses</b>			
040	3355	travaux en cours	-5 000,00
21	2158	autres installations, matériels....	8 200,00
23			
<b>total</b>			<b>3 200,00</b>

recettes			
023	023	virement à la section d'investissement	-5 840,00
040	28132	amortissement de nos bâtiments en cours de crédit-baux	9 040,00
<b>total</b>			<b>3 200,00</b>

### Quelques explications

*L'amortissement de nos bâtiments en cours de crédits baux est plus important que prévu ce qui se traduit par une inscription de 9 040 € au compte 6811 en dépenses de fonctionnement mais aussi au compte 28132 en recettes d'investissement.*

*Les taxes foncières augmentent sensiblement pour atteindre 69 805 € nécessitant une inscription supplémentaire de 7 850 €. Celles-ci étant en quasi-totalité répercutées aux occupants, nous pouvons simultanément inscrire un produit supplémentaire de 9 750 €.*

*Enfin, une ouverture de crédits de 8 200 € est inscrite au compte 2158 de la section d'investissement pour l'acquisition d'une centrale d'air chaud mobile pour l'atelier de la rue de l'arquerie.*

*A noter que ces modifications s'équilibrent sans difficulté particulière.*

*Il est proposé au conseil de communauté d'approuver cette décision modificative n°1*

*\*\*\*\*\**

*Le conseil de communauté,*

*- Après l'exposé de Monsieur VAUGEOIS, vice-président,*

*- Après en avoir délibéré à l'unanimité,*

*APPROUVE la décision modificative n°1 du budget à comptabilité distincte du château de la mare.*

*Ainsi fait et délibéré.*

---

**N° 8 - BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE «AUGUSTINES» - DECISION MODIFICATIVE N°1**

*La décision modificative ci-après proposée s'inscrit comme la suite de la délibération du Conseil de Communauté du 6 avril 2010 de vendre un bureau à la SRAP.*

*La recette de cette vente permet de réduire du même montant la participation du budget général au budget «Augustines».*

*Cette décision modificative s'établit comme suit :*

Budget à comptabilité distincte "Augustines" / budget 2010 / DM n°1			
section de fonctionnement			
chapitre	compte	libellé	montants
<b>dépenses</b>			
023	023	virement à la section d'investissement	-8 200,00
011	60628	autres fournitures non stockées	-260,00
011	6156	maintenance	160,00
011	6227	frais d'actes et de contentieux	300,00
011	63512	taxes foncières	-200,00
66	66111	intérêts réglés à l'échéance	
<b>total</b>			<b>-8 200,00</b>
<b>recettes</b>			
75	752	revenus des immeubles	0,00
75	7552	prise en charge du déficit des budgets annexes à caractère administratif	-8 200,00
<b>total</b>			<b>-8 200,00</b>
section d'Investissement			
chapitre	compte	libellé	montants
<b>dépenses</b>			
16	1641	emprunts en euros	
23	2313	constructions	
<b>total</b>			<b>0,00</b>
<b>recettes</b>			
021	021	virement de la section de fonctionnement	-8 200,00
21	2132	immeuble de rapport (cession)	8 200,00
<b>total</b>			<b>0,00</b>

*Il est proposé au conseil de communauté d'approuver ces ajustements.*

\*\*\*\*\*

*Le conseil de communauté,*

*- Après l'exposé de Monsieur VAUGEOIS, vice-président,*

*- Après en avoir délibéré à l'unanimité,*

*APPROUVE le la décision modificative n°1 du budget à comptabilité distincte Augustines.*

*Ainsi fait et délibéré.*

## **N° 9 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OUVERTURE DE CREDIT POUR L'ANNEE 2011**

*Comme chaque année, il est proposé au conseil de communauté de renouveler la convention d'ouverture de crédit de trésorerie.*

*Une ligne de trésorerie permet de faire face à des besoins conjoncturels de trésorerie en particulier lorsque nous sommes en attente de versement de dotations de l'Etat ou de subventions au encore en phase de prémobilisation d'un emprunt de longue durée.*

L'utilisation de la ligne de trésorerie sur un exercice fait l'objet d'un état annexe au budget primitif et au compte administratif.

La ligne de trésorerie a été mobilisée 2 fois en 2009 et 1 fois en 2010. Quelque soit l'utilisation, cette convention est indispensable pour faire face aux conséquences d'évènements prévisibles ou imprévisibles tels les décalages dans l'actualisation des versements des dotations et contributions directes, le versement du FCTVA ou encore des besoins importants de crédits de paiements en cours d'opération.

Dans ces périodes, la ligne de trésorerie est le seul produit financier qui permette une mobilisation de fonds dans un délai de 24 heures.

Enfin, le coût d'une ligne de trésorerie est très faible par rapport à notre budget.

Après consultation de 3 banques, il est proposé au conseil de communauté de retenir l'offre suivante :

Co-contractant : Caisse d'épargne de Basse-Normandie

Montant : 500 000 €

Index : EONIA

Marge : 0,60

Commission d'engagement : néant

Frais de dossier : 250 €

Durée de la convention : 12 mois

Date d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2011

Décompte des intérêts : mensuel échu

\*\*\*\*\*

Le conseil de communauté,

- Après l'exposé de Monsieur VAUGEOIS, vice-président,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

RETIENT l'offre suivante :

Co-contractant : Caisse d'épargne de Basse-Normandie

Montant : 500 000 €

Index : EONIA

Marge : 0,60

Commission d'engagement : néant

Frais de dossier : 250 €

Durée de la convention : 12 mois

Date d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2011

Décompte des intérêts : mensuel échu

Ainsi fait et délibéré.

---

## **N° 10 – CONTRAT DE TERRITOIRE : SIGNATURE DU CONTRAT**

Le 17 décembre 2008, le conseil communautaire prenait une délibération pour poser la candidature de la 4C à un contrat de territoire avec le conseil général de la Manche. Le 6 avril 2010, le conseil communautaire arrêtait les axes stratégiques du contrat de territoire en cours d'élaboration. Les élus de la communauté de communes et du

conseil général ont arrêté conjointement les actions inscrites dans le contrat de territoire. Le contrat de territoire de notre communauté sera présenté à l'assemblée départementale dans sa session de décembre, pour une signature officielle en début d'année prochaine.

Conclu pour trois années civiles, le contrat court de 2011 à 2013. L'enveloppe théorique globale de crédits d'investissement attribuée à la communauté de communes du canton de Coutances s'élève à 312 000 €. Pour ces crédits, le montant prévisionnel consommé sur la période est de 204 000 €. Cela signifie qu'il reste une marge de 100 000 € de subvention qui pourra être utilisée soit pour des opérations existantes qui se révèlent plus onéreuses que prévu, soit pour de nouvelles actions. Sur une opération, le taux de participation du conseil général est de 10% du reste à charge, c'est-à-dire déduction faite des autres subventions et des recettes éventuelles (loyers...).

Les actions retenues sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

axes	N°	Libellé opération	Maître d'ouvrage	Observations
Axe n°1 : Renforcer les services à la population	1.1	Pôle de santé libéral et ambulatoire	4C	
	1.2	Aménagement du point de vente Tri-tout solidaire du pays de Coutances	Association Tri-tout solidaire	
Axe n°2 : Accueillir de nouvelles populations	2.3	Création d'un réseau d'assainissement collectif à l'Aubrière – travaux de station	Camberton	Il s'agit d'une même opération divisée en deux car les taux d'intervention ne sont pas identiques sur les parties stations et réseaux.
		Création d'un réseau d'assainissement collectif à l'Aubrière – travaux de réseaux		
	2.4	Extension de la station d'épuration	Nicorps	
	2.5	Extension du réseau d'assainissement	Saussey	
	2.6	Opération programmée d'amélioration de l'habitat - Etude	4C	
		Opération programmée d'amélioration de l'habitat - Animation		
2.7	Schéma intercommunal d'aménagement territorial	4C	Action imposée par le CG, préalable indispensable à la deuxième génération du contrat	
Axe n°3 : Renforcer la vocation culturelle du territoire	3.8	Construction d'un cinéma	4C	Impacte l'enveloppe dite de bassin
Axe n°4 : Renforcer la politique en faveur de la jeunesse	4.9	Actions territoriales en faveur de la jeunesse	4C	Appel à projet annuel
	4.10	Amélioration globale de l'offre de formation	4C	Etude réalisée en interne par les services du conseil général
	4.11	Réfection du terrain de football synthétique	4C	

*Pour l'attribution définitive de la subvention de chaque opération, une convention financière annuelle sera établie.*

*Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer le contrat de territoire avec le conseil général.*

\*\*\*\*\*

*Le conseil de communauté,*

*- Après l'exposé de monsieur PERIERS, vice-président,*

*- Après en avoir débattu comme suit :*

**Madame GROUD :** *Concernant le projet de PSLA à l'axe 1, peut-on avoir des précisions ?*

**Monsieur le président :** *Il s'agit du projet de regroupement d'une vingtaine de praticiens. Une réunion des différentes professions libérales a eu lieu autour de l'Ordre des médecins. Les 25 praticiens présents ont créé une association qui travaille avec l'Ordre pour écrire un projet de santé. Ce projet devra être validé par l'agence régionale de santé (ARS) et le conseil régional. Notre rôle se limite à de l'accompagnement. Mais il est urgent d'y penser. Le contrat de territoire est signé pour trois ans et nous devons être prêts.*

**Madame GROUD :** *Dans l'axe 4, que sont les ATFJ ?*

**Monsieur le président :** *Il s'agit de toutes les actions menées par l'office de la jeunesse et ses partenaires. Auparavant ces actions faisaient l'objet d'une politique spécifique. Le conseil général a souhaité les intégrer dans le contrat de territoire et procède à un appel à projet annuel.*

**Madame FOURNIER :** *Ce délibéré me semble un peu léger. C'est un contrat qui nous engage pour trois ans sans que l'on sache ce qu'il y a derrière les mots :*

- qu'est-ce que l'enveloppe de bassin ?*
- qu'est-ce que l'amélioration globale de l'offre de formation ?*
- quel est ce projet d'OPAH ?*

**Monsieur le président :** *L'enveloppe de bassin cela signifie que le projet n'impacte pas notre enveloppe locale. L'amélioration de l'offre de formation est un diagnostic réalisé par les services du conseil général. L'OPAH est une intention que nous avons souhaité inscrire car nous nous engageons pour trois ans. Par la suite, chaque opération devra être reprise et validée par le conseil de communauté ou par les conseils municipaux concernés.*

**Monsieur PERIER :** *l'enveloppe de bassin s'ajoute à l'enveloppe théorique des 312 k€. Pour chaque action, une fiche-action a été rédigée. Elles sont consultables.*

*- Après en avoir délibéré à l'unanimité,*

AUTORISE monsieur le président à signer le contrat de territoire avec le conseil général.  
Ainsi fait et délibéré.

---

## **N° 11 - DEMANDE DE DENOMINATION "COMMUNE TOURISTIQUE"**

C'est un dossier ancien que nous reprenons ce soir. Une délibération demandant la dénomination « commune touristique » pour l'ensemble des communes de la 4C a été prise le 18 novembre 2008. Le dossier n'a pas abouti du fait de sa complexité.

En effet, le décret n°2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme, qui a profondément refondu une petite partie du code du Tourisme (articles R133-32 et suivants), fixe les critères suivants à remplir pour bénéficier de cette dénomination :

- a) disposer d'un office de tourisme classé compétent sur le territoire faisant l'objet de la demande de dénomination;
- b) Organiser, en périodes touristiques, des animations compatibles avec le statut des sites ou des espaces naturels protégés, notamment dans le domaine culturel, artistique, gastronomique ou sportif;
- c) disposer d'une capacité d'hébergement d'une population non permanente dont le rapport à la population municipale de la commune telle que définie à l'article 2151-1 du code général des collectivités territoriales est supérieur ou égal à un pourcentage fixé à l'article R133-33 du code du tourisme.

Par ailleurs, il précise que tout établissement public de coopération intercommunale doté d'un office classé de tourisme, et auquel, a été transférée la compétence d'instituer la taxe de séjour en application de l'article L5211-11 du code général des collectivités territoriales, peut demander le bénéfice de la dénomination de commune touristique, pour une, plusieurs ou l'ensemble de ses communes membres, dans le but de réaliser des actions en faveur du tourisme, en leurs lieu et place.

Lorsque la demande est déposée par l'EPCI, la difficulté réside sur le périmètre d'examen de chacun de ces critères. Ainsi, les critères relatifs à l'office de tourisme et à la capacité d'hébergement (critères a et c) sont étudiés au niveau communautaire. Par contre, le critère relatif aux animations (critère b) doit être examiné pour chaque commune.

Or, si la communauté de communes du canton de Coutances dispose bien d'un office de tourisme communautaire et d'une capacité d'hébergement supérieure au seuil fixé à l'article R133-33 du code du tourisme, les animations sont particulièrement faibles voire inexistantes sur la plupart des petites communes.

Toutefois, deux communes peuvent prétendre à cette dénomination : Coutances et Saussey. Elles disposent d'animations importantes avec notamment les festivals Jazz sous les pommiers à Coutances et du film muet à Saussey. Ce sont également les deux communes où le nombre d'hébergements touristiques sont les plus nombreux, 360 sur Coutances et 27 sur Saussey, pour un total de 457 pour tout le territoire communautaire.

## **Finalités et objectifs de la présente délibération**

*Les objectifs de ce classement sont au nombre de deux :*

- ❶ *La reconnaissance de la politique menée par la collectivité dans ce domaine. L'accueil des touristes et l'animation du patrimoine, c'est environ 7 postes à temps complet et 34 500 € de subventions directes à TCPC en 2007.*
- ❷ *La possibilité d'assurer une partie du financement de cette politique par la taxe de séjour. Une simulation de nos services permet de penser que la recette annuelle de la taxe de séjour se situerait autour de 25 000 €.*

## **Délibération**

*Il est proposé au conseil de communauté :*

*- de solliciter auprès du préfet la dénomination de « commune touristique » pour les communes de Coutances et de Saussey, en application des articles R133-32, R133-33, R133-34 et R133-36 du code du tourisme.*

*La dénomination « commune touristique », si dénomination il y a, sera délivrée pour une durée de 5 ans.*

*Le moment venu, une nouvelle délibération instituera et précisera les tarifs de la taxe de séjour.*

\*\*\*\*\*

*Le conseil de communauté,*

- Après l'exposé de monsieur COUSIN,*
- Après en avoir débattu comme suit :*

**Monsieur HELIE :** *L'institution de la taxe de séjour concernera tout le territoire communautaire ou simplement les communes concernées ?*

**Monsieur le président :** *Seules les deux communes concernées.*

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,*

*SOLLICITE auprès du préfet la dénomination de « commune touristique » pour les communes de Coutances et de Saussey, en application des articles R133-32, R133-33, R133-34 et R133-36 du code du tourisme.*

*Ainsi fait et délibéré.*

---

## **N° 12 - POINT SUR LE SERVICE DE REPAS A DOMICILE ET ACTUALISATION DES TARIFS**

*Le service de repas à domicile franchit cette année une nouvelle étape grâce à la mise en place d'un second circuit de distribution.*

Le record de 2009 de 7592 repas (soit une moyenne de 633 repas/mois) sera assurément dépassé. Fin septembre, l'avance était de 795 repas avec un total de 6400 repas soit une moyenne de 711 repas/mois.

De ce fait, le coût résiduel pour notre Communauté augmente également passant de 4 664 € fin septembre 2009 à 7 890 € fin septembre 2010.

Enfin, le prix d'achat des repas (prestation de livraison inclus) passera de 7,85 € à 8,00 € le repas au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour toutes ces raisons, il est souhaitable d'actualiser nos tarifs à cette même date.

Ces tarifs sont actuellement les suivants :

Tranches de revenu	Prix du repas
- 725 €	5,20 €
+ 725 – 1080 €	6,20 €
+ 1080 €	8,20 €

Il est proposé de les actualiser comme suit :

Tranches de revenu	Prix du repas
- 725 €	5,30 €
+ 725 – 1080 €	6,30 €
+ 1080 €	8,40 €

La présente délibération prendrait effet le 3 janvier 2011.

\*\*\*\*\*

Le conseil de communauté,

- Après l'exposé de madame LECHARTIER, vice-présidente

- Après en avoir débattu comme suit :

**Monsieur le président** précise que ce service existe depuis 1996.

**Monsieur BOURDIN** : Les repas sont transportés en liaison chaude selon des prescriptions très strictes (contrôles de températures...). Actuellement 45 personnes sont concernées. La mise en place d'une troisième tournée depuis la mi-avril a permis de diminuer la liste d'attente. Il est techniquement difficile de contenter tout le monde. Il reste encore 5 personnes sur liste d'attente.

**Madame BATAILLE** : Quel est le pourcentage de personnes dans chaque tranche de revenus ?

**Monsieur MARIE** :

Tranches de revenu	Nombre de personnes	%

- 725 €	15	30%
+ 725 – 1080 €	19	38%
+ 1080 €	16	32%

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACTUALISE les tarifs comme suit :

Tranches de revenu	Prix du repas
- 725 €	5,30 €
+ 725 – 1080 €	6,30 €
+ 1080 €	8,40 €

PRECISE que la présente délibération prendra effet le 3 janvier 2011.

Ainsi fait et délibéré.

### **N° 13 - AMENAGEMENT DE LA PLAINE DES SPORTS – PRESENTATION DU PROJET ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

L'aménagement d'une plaine des sports au complexe Paul Maundrell est un dossier âgé de quelques années déjà.

Pour mémoire, la ville a acquis en 2006 deux parcelles appartenant précédemment à Monsieur LECHEVALLIER, d'une surface totale d'environ 14 000 m<sup>2</sup>.

L'idée principale de ce projet est de créer une extension en partie haute du parc des sports. Cette extension regrouperait sur la zone délimitée ci-dessus :

- une nouvelle aire de lancer de marteau (en remplacement de l'actuelle qui est détériorée et n'est plus aux normes),
- un terrain annexe engazonné (pouvant servir pour le football et le rugby),
- une aire de départ pour les cross (avec une ligne droite de 130 m),
- un terrain de trial enroché,
- et enfin, des terrains de beach-volley.

Les travaux seront spectaculaires puisque ce ne sont pas moins de 14 000 m<sup>3</sup> qui seront terrassés pour reprendre la déclivité de la parcelle supérieure au profit de la parcelle inférieure.

Cependant, il est nécessaire durant ces travaux de prendre garde à ne pas trop endommager l'environnement existant. C'est pourquoi une particulière attention sera portée au modelage du lit du ruisseau de sorte à lui faire reprendre son chemin originel, ainsi qu'au replantage à l'identique de la haie séparant actuellement les deux parcelles.

Une première consultation informelle avait été lancée il y a quelque temps et l'estimation de base tournait aux alentours de 45 000 € HT.

Fin septembre, une fois le projet finalisé après concertation entre les différents services, la consultation définitive a été lancée.

Cinq entreprises ont répondu et la commission a entériné le choix de l'entreprise LEHODEY pour un montant de 41 180 € HT soit 49 251,28 € TTC.

Une solution alternative à l'arrachage de la haie centrale avait été envisagée en demandant à l'entreprise de transvaser la terre d'une parcelle à l'autre en passant par les entrées actuelles. Cependant, eu égard au coût (12 000 € HT), cette option n'a pas été retenue.

Pour information, le chantier devrait débuter courant décembre et se terminer début janvier.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le projet d'aménagement de la plaine des sports et d'autoriser monsieur le président à signer le marché avec l'entreprise LEHODEY.

\*\*\*\*\*

Le conseil de communauté,

- Après l'exposé de monsieur GUILLON, vice-président

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'aménagement de la plaine des sports

AUTORISE monsieur le président à signer le marché avec l'entreprise LEHODEY.

Ainsi fait et délibéré.

---

#### **N° 14 - ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES : RESULTATS D'UNE CONSULTATION ET AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT**

Les risques statutaires de la collectivité sont un sujet qu'on n'aborde jamais.

Ces risques statutaires sont les garanties dont bénéficient les fonctionnaires et qui ne sont pas couverts par l'assurance maladie (CNAM).

Ces risques sont donc soit assurés par la collectivité elle-même, soit couverts par un contrat.

Le contrat peut porter sur :

- Le risque «capital décès»
- les maintiens de rémunération :
  - en maladie ordinaire
  - pendant le congé de maternité
  - après un accident de travail
  - sur les statuts particuliers de «longue maladie» et «maladie longue durée»

Ces statuts sont accordés sur dossier après avis d'un «comité médical départemental»

En ce qui nous concerne, nous assurons les risques «capital décès» et «maintien des rémunérations après un accident de travail et maladie professionnelle»

Nous sommes notre propre assureur pour les autres risques.

L'actuel contrat arrive à échéance fin 2010. Une consultation a été organisée en vue de son renouvellement.

Nous sommes sur une activité tout à fait particulière où des courtiers très spécialisés interviennent en complément des compagnies.

La consultation a nécessité évidemment la fourniture de données statistiques qui permettent au couple courtier-compagnie de proposer des taux. Le taux multiplié par la masse salariale donne la prime.

En variante, la consultation a également porté sur le risque «maintien de traitement en longue maladie et longue durée».

Deux offres ont proposé des taux de 2,68 % et 2,87 % soit une prime d'environ 40 000 €.

Nous en tirons la conclusion qu'il est préférable de rester notre propre assureur pour ce risque.

Pour les risques «capital décès» et «AT-maladies professionnelles» les réponses ont été les suivantes :

(sans franchise)	AT/MP	Capital décès	Σ
SOFCAP	2,85 %	0,18 %	3,03 %
GRAS SAVOYE	1,04 %	0,20 %	1,24 %

Les conditions générales des 2 propositions sont quasi identiques.

Enfin, GRAS SAVOYE étant l'actuel titulaire du contrat, nous savons que sa gestion du contrat est rigoureuse et efficace.

La masse salariale de la Communauté était en 2009 de 1 455 802 €. Hors évolution, la prime serait donc de 18 051,94 € par an.

Il est proposé au conseil de communauté :

- De décider que le contrat porterait sur les risques «décès» et «accidents du travail/maladies professionnelles»
- de retenir l'offre de Gras Savoye
- d'autoriser monsieur le président à signer le contrat qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour une durée de 4 années.

\*\*\*\*\*

Le conseil de communauté,

- Après l'exposé de madame BATAILLE, vice-présidente

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE que le contrat portera sur les risques «décès» et «accidents du travail/maladies professionnelles»

RETIENT l'offre de Gras Savoye

AUTORISE monsieur le président à signer le contrat qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour une durée de 4 années.

Ainsi fait et délibéré.

---

## QUESTIONS DIVERSES

\* **Madame GROUD**, mandatée avec monsieur PERIER pour travailler sur cette préoccupation, fait un point sur la scolarisation des enfants des gens du voyage. L'aire d'accueil des gens du voyage fonctionne très bien, le travail des agents est remarquable, l'aire est propre. Quelques contacts ont eu lieu avec quelques familles, monsieur SCANVIC (préfecture), monsieur DESSOLE (Education nationale), madame TABARD (service enfance).

*Le constat est celui d'une population avec peu de revenus, dont les dossiers ne sont pas nécessairement instruits dans le département, avec de fortes difficultés avec l'écrit et des enfants non scolarisés.*

*La demande de la plupart des parents est de scolariser leurs enfants. Les enfants, notamment les plus petits, souhaitent aller à l'école.*

*Plusieurs obstacles :*

*- Les démarches à accomplir sont nombreuses et complexes : mairie, puis école, puis point jeune pour la cantine*

*- Difficultés à monter les dossiers d'aides sociales avec des référents souvent hors département*

*- Problèmes du coût du transport et du coût des repas (3,35€)*

*- Education nationale : les arrivées du jour au lendemain de ces enfants dans les écoles sont difficiles à gérer pour tout le monde : enfants sédentaires, enfants nomades et enseignants. De plus la procédure de demande d'intervention de monsieur DESSOLE est complexe : le directeur d'école contacte l'inspecteur qui contacte monsieur DESSOLE avec qui il fixe les priorités d'intervention.*

*Pourtant la scolarisation est essentielle, elle est un droit pour ces enfants.*

*Quelques propositions :*

*- Simplifier le parcours administratif*

*- Faire en sorte que le coût de la cantine ne soit pas dissuasif : 1€/repas, le reste étant pris en charge par la 4C*

*- travail à faire avec le gardien de l'aire d'accueil et les enseignants pour convaincre les parents de scolariser leurs enfants.*

*- faire en sorte que ces enfants puissent bénéficier de l'offre de loisirs existants sur la 4C : sports, médiathèque...*

*- être force de proposition auprès des services de l'Etat.*

**Monsieur VAUGEOIS :** *La question du déplacement pour conduire les enfants à l'école est-elle un frein à la scolarisation des enfants ?*

**Monsieur PERIER :** *Les parents ne veulent pas confier leurs enfants à un transporteur. Par contre, ils veulent bien emmener leurs enfants à l'école le matin et aller le rechercher le soir. Mais cela ne fonctionne pas le midi.*

**Madame SOREL :** *Demande a été faite à l'office de la jeunesse de mener une réflexion sur les activités à proposer à ces enfants. Les familles refusent le transport, donc les activités ont lieu soit sur l'aire d'accueil, soit ce sont les parents qui les apportent. Pour le moment, imaginer des activités sur l'aire d'accueil n'est pas des plus faciles.*

**Monsieur BOURDIN :** *Le tarif de 3,35 € appliqué à la cantine est bien en-deçà du prix de revient du service. Le conseil d'administration du CCAS a travaillé sur le problème la tarification des repas et a conclu au maintien du dispositif. Quand une famille est en difficulté, l'intervention sociale du CCAS est possible.*

**Monsieur le président :** *Le repas à 1€ n'est pas facile à mettre en place, et nombre de familles coutançaises pourraient également être concernées.*

**Madame GROUD :** *Ce qui nous semble dommageable, c'est que pour le prix du repas, les enfants ne soient pas scolarisés.*

**Madame SOREL :** *Vendredi prochain, nous avons une réunion OJ/CCAS pour évoquer les sujets cantine et activités pour les enfants des gens du voyage.*

**Monsieur PERIER :** Une petite enquête sur le prix des cantines pour les gens du voyage nous a permis de remarquer que le prix était généralement compris entre 0,54 € et 1,40 € :

- Granville : 0,54 €
- Avranches : 0,88 €
- Saint Lô : 1,40 €
- Rennes : - de 1 €

**Monsieur le président :** Nous pouvons proposer au CCAS une aide directe de la 4C pour subventionner ces repas.

**Madame SOREL :** Nous n'avons jamais eu autant d'enfants des gens du voyage scolarisés que cette année.

**Monsieur le président :** Nous pouvons également coordonner nos services pour la création d'un seul parcours.

\* **Madame FOURNIER** fait lecture du courrier adressé par les représentants élus des parents d'élèves des écoles publiques coutançaises au conseil communautaire. Par ce courrier, les parents d'élèves souhaitent attirer l'attention sur les risques de fermetures de classes et demandent :

- la révision de la carte scolaire ;
- la présence de représentants des parents d'élèves à la commission de dérogation ;
- l'élargissement des horaires d'ouverture des accueils périscolaires ;
- la mise en place d'une étude surveillée après l'école.

**Monsieur le président :** la révision de la carte scolaire est une fausse bonne idée, car elle ne crée pas d'enfants nouveaux. Si nous modifions la carte scolaire, nous déplaçons le problème. C'est un travail de longue haleine qui doit également tenir compte de nos écoles rurales. Concernant la commission de dérogation, il y a déjà des représentants des parents d'élèves au sein de cette commission.

Par ailleurs, la 4C apporte un fort soutien aux écoles et notamment à celle des Claires Fontaines avec de nombreux projets (orchestre à l'école, théâtre, auteur en résidence...)

Enfin, pour ce qui est de l'accueil périscolaire et de l'étude surveillée, cela peut sans doute être amélioré.

**Monsieur BOURDIN :** Il y a actuellement une expérimentation sur les Tanneries pour un accueil du matin et du soir élargi. L'expérimentation est reconduite jusqu'à la fin de l'année scolaire. Environ 20% des familles sont concernées par cette extension de service.

Ainsi fait et délibéré.

---